



HAL
open science

L'installation-transmission en agriculture: état des lieux d'un enjeu présent et à venir

Christine Léger Léger-Bosch

► To cite this version:

Christine Léger Léger-Bosch. L'installation-transmission en agriculture: état des lieux d'un enjeu présent et à venir. Terres en villes, Jul 2022, Grenoble, France. hal-03776171

HAL Id: hal-03776171

<https://hal.science/hal-03776171>

Submitted on 13 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'installation-transmission: état des lieux d'un enjeu présent et à venir

Christine Léger-Bosch

INRAE





Plan de la présentation

I – Chiffres-clés

II – Définitions

III – Cadre de l'installation-transmission

IV – Evolution et perspectives politiques



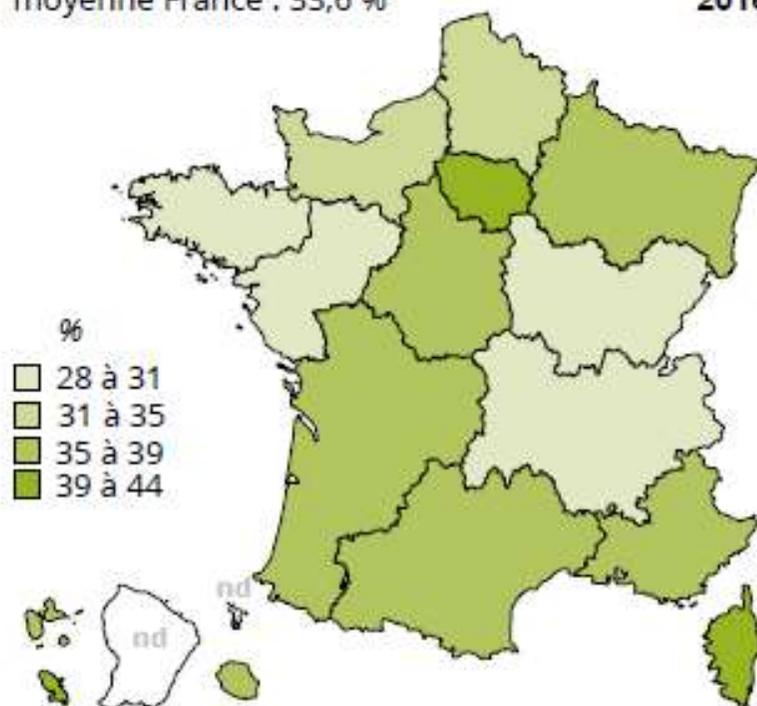
Chiffres-clés

Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire
Terres en ville 8.07.2022

Un changement de main massif

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs de 55 ans ou plus en 2016 : SAU et effectif dans les moyennes et grandes exploitations

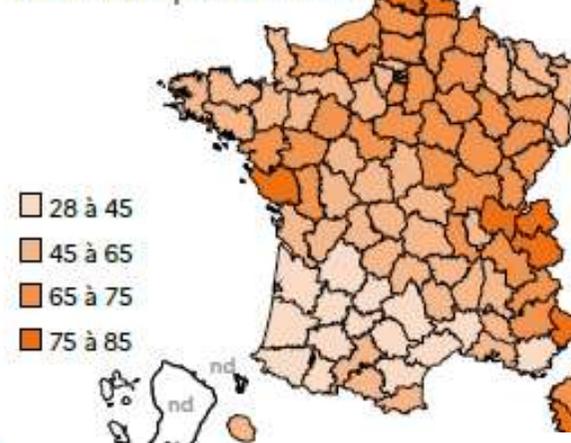
Part de SAU détenue
moyenne France : 33,6 %
2016



Source : Agreste - Enquête structure 2016

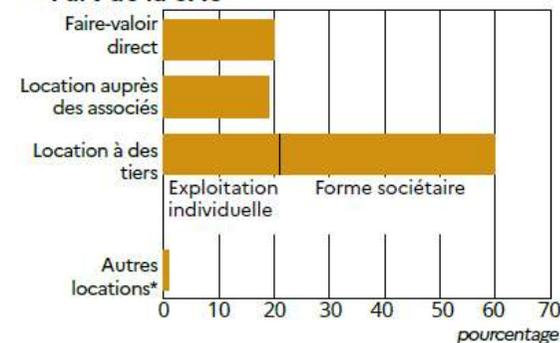
Part de la SAU louée auprès de tiers en 2016

France métropolitaine : 60 %



Mode de faire-valoir en 2016

• Part de la SAU

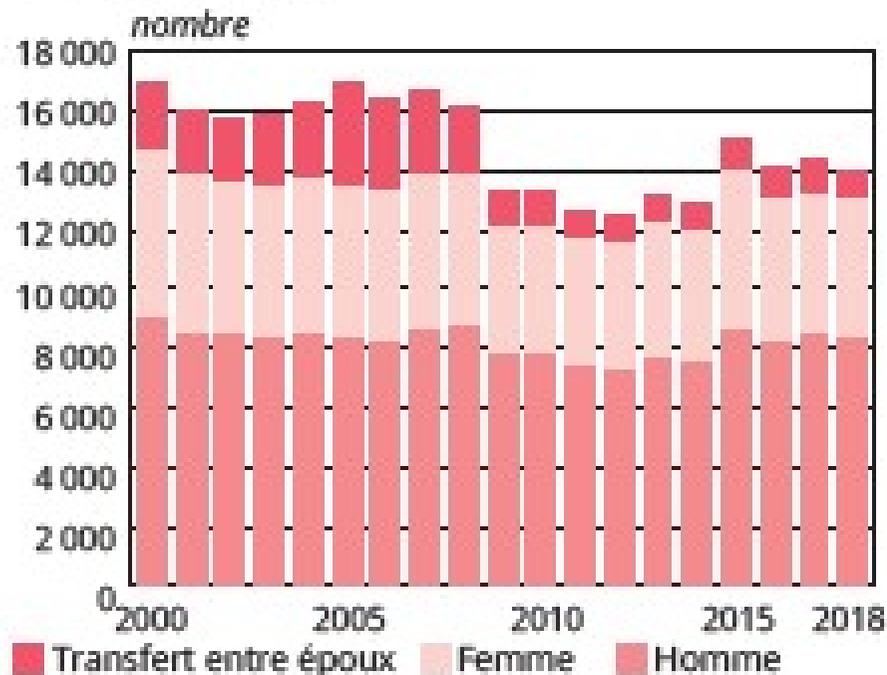


Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire
Terres en ville 8.07.2022

Un nombre trop faible d'installations

Ensemble des Installations

• De 2000 à 2018



2000-2008

16 000 installations/an

23 400 départs/an

⇒ 68% de remplacement

5500 DJA/an

=> 34% d'aide



Aides à la retraite
anticipée



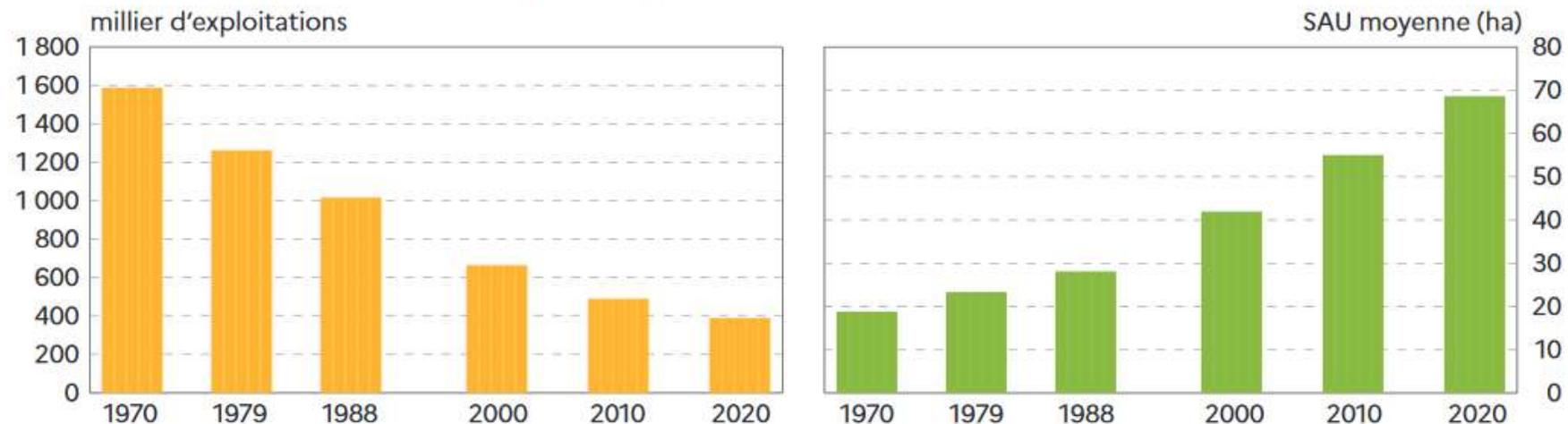
Changement
assujettissement
MSA

Augmentation de taille et du salariat permanent

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares en France métropolitaine

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



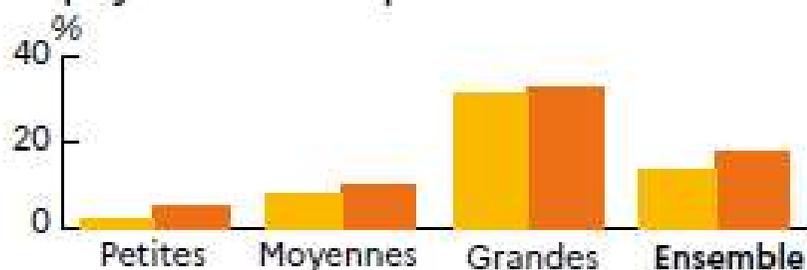
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Augmentation de taille et du salariat permanent

Exploitations avec main-d'œuvre salariée

Employant des salariés permanents



Employant des salariés saisonniers

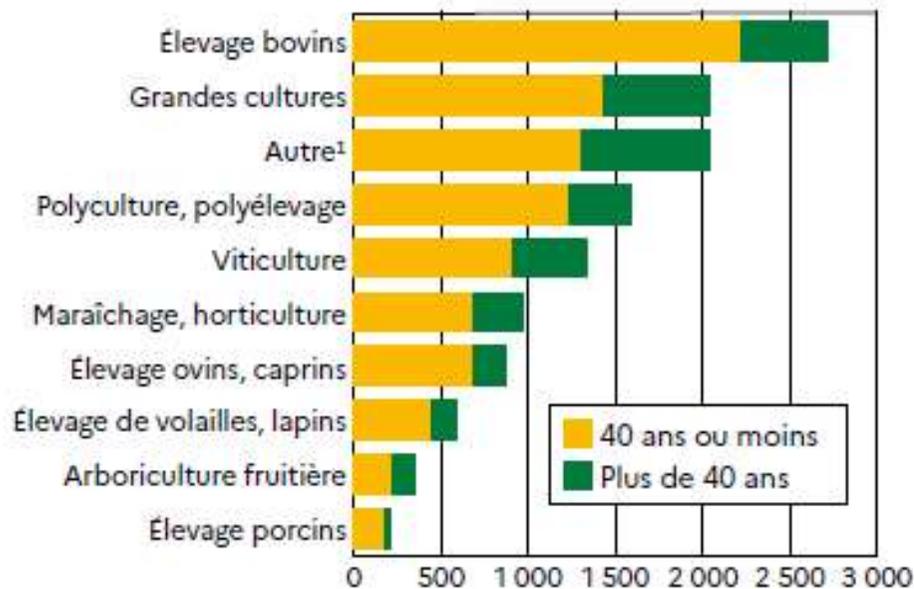


Champ : France métropolitaine.

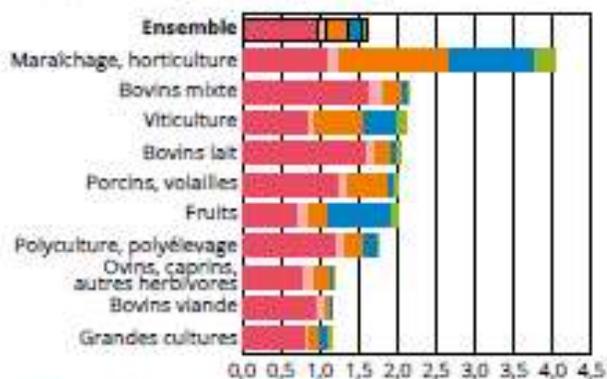
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête Structure 2016

Installations en 2019 - hors transfert entre épo

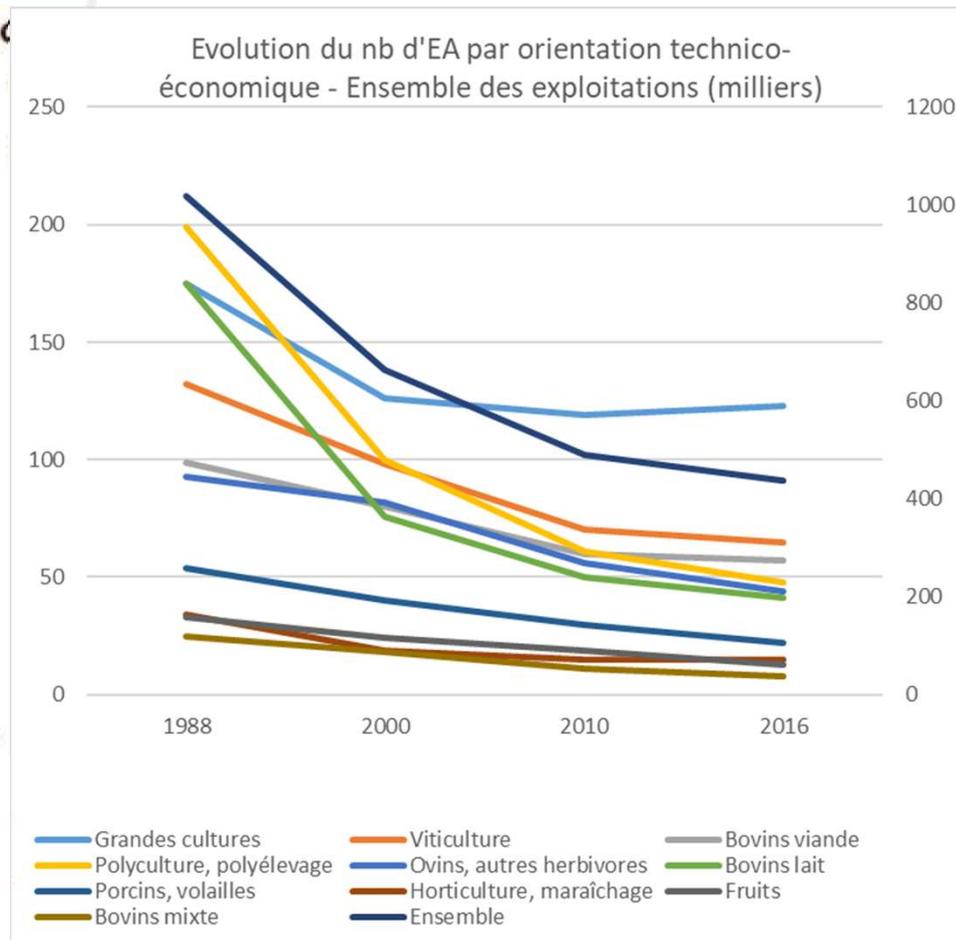
- Selon l'âge et le secteur d'activité agricole



Nombre moyen d'ETP par exploitation en 2016



- Exploitants, coexploitants et associés
- Membres de la famille des chefs d'exploitation individuelle
- Autres actifs permanents
- Salariés saisonniers ou occasionnels
- Salariés externes (groupement d'employeurs, ETA, Cuma, autres)



- Déficit d'installations en céréales (2%) => salariat, ETA?
- Risques de continuation d'érosion de l'élevage bovin (2%) et de la polyculture (2,7%)
- Meilleur rythme en maraîchage (5,5%)

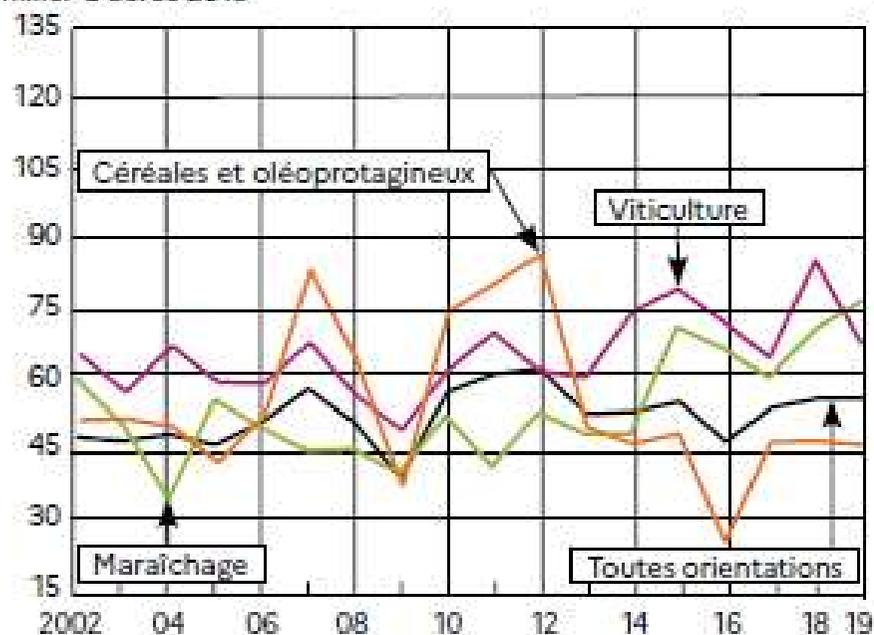
Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire

Terres en ville 8.07.2022

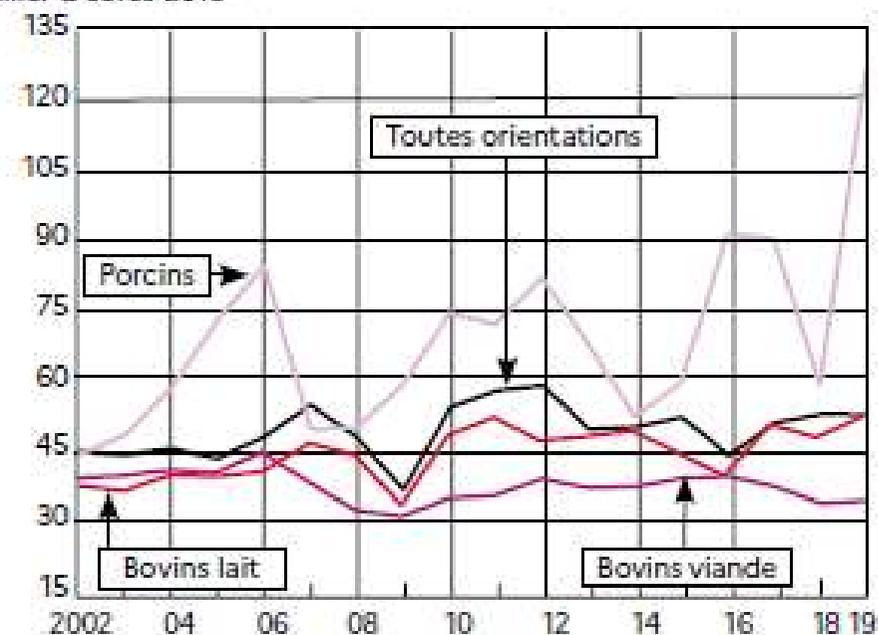
Attractivité du métier et filières

EBE par Utans par orientation de 2002 à 2019

millier d'euros 2019



millier d'euros 2019



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Rica

Conditions de travail, santé, revenus, retraites...

Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire

Terres en ville 8.07.2022



Des définitions floues

Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire
Terres en ville 8.07.2022

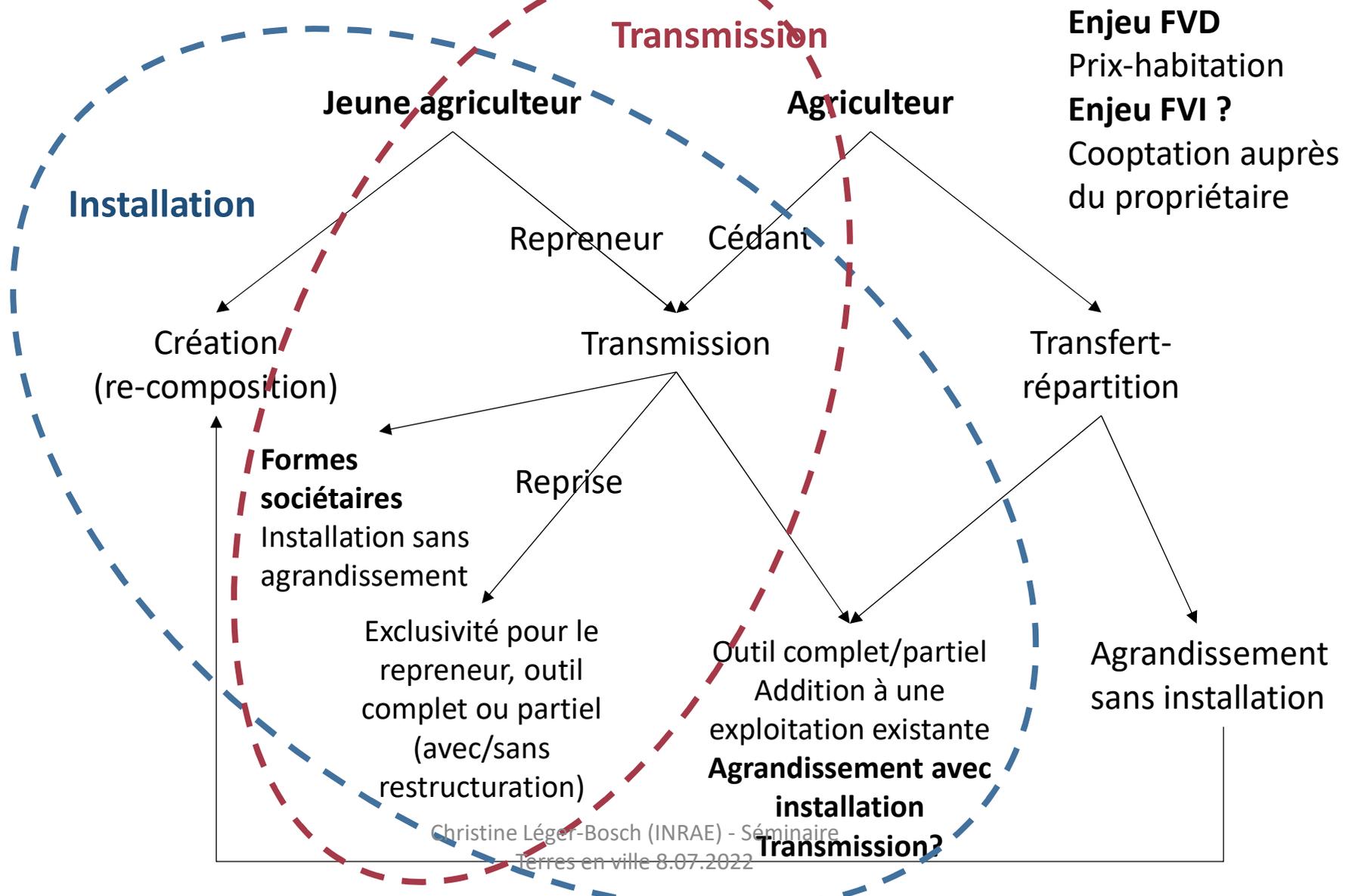
L'installation au sens des politiques publiques et la statistique agricole: un élargissement depuis 2015

- Installations = nouveaux chefs d'exploitations ou co-exploitants non-salariés
- Chefs d'exploitations ou co-exploitants non salariés = assujettis au régime de la MSA
 - = >1SMA (=1/2SMI); >1200h travail annuel; <800 SMIC
 - => Hors cotisants de solidarité (1/4SMA<entre<1SMA et travail entre 150 et 1200 heures de travail (=1/2 SMI depuis 2015 et LMA 2014); revenu agricole <800SMIC)
- Affiliation dérogatoire pour le dispositif d'installation progressive si 1/4SMA et revenus = assiette forfaitaire assurance maladie -20%

Différentes catégories d'installation

- Installations hors transferts entre époux
- Installations aidées (DJA et prêts bonifiés jusqu'en 2017)
- Installations hors cadre familial: L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3e degré

Installation = transmission?



Un lexique à géométrie variable

Des mots qui cachent des gradients

Installation = du cotisant solidaire à l'installation aidée en passant par l'assujettie MSA non aidée

Transmission = du transfert d'actifs dispersés à la transmission-passation d'une activité, de ses actifs et de ses savoirs et clés de fonctionnement, en passant par le transfert d'un outil de production fonctionnel, complet ou non

Des mots qui changent de sens

Agrandissement => **Concentration**

Augmentation de taille des exploitations sans installation => Baisse du nombre d'UTANS par hectare

Des mots à plusieurs sens

Restructuration = effort d'accroissement de la fonctionnalité spatiale du parcellaire (services de l'Etat)

Restructuration = réorganisation des actifs et des activités de l'outil lors de la transmission (pôle Inpact)



Quel cadre pour l'installation- transmission?

Un cadre d'action publique

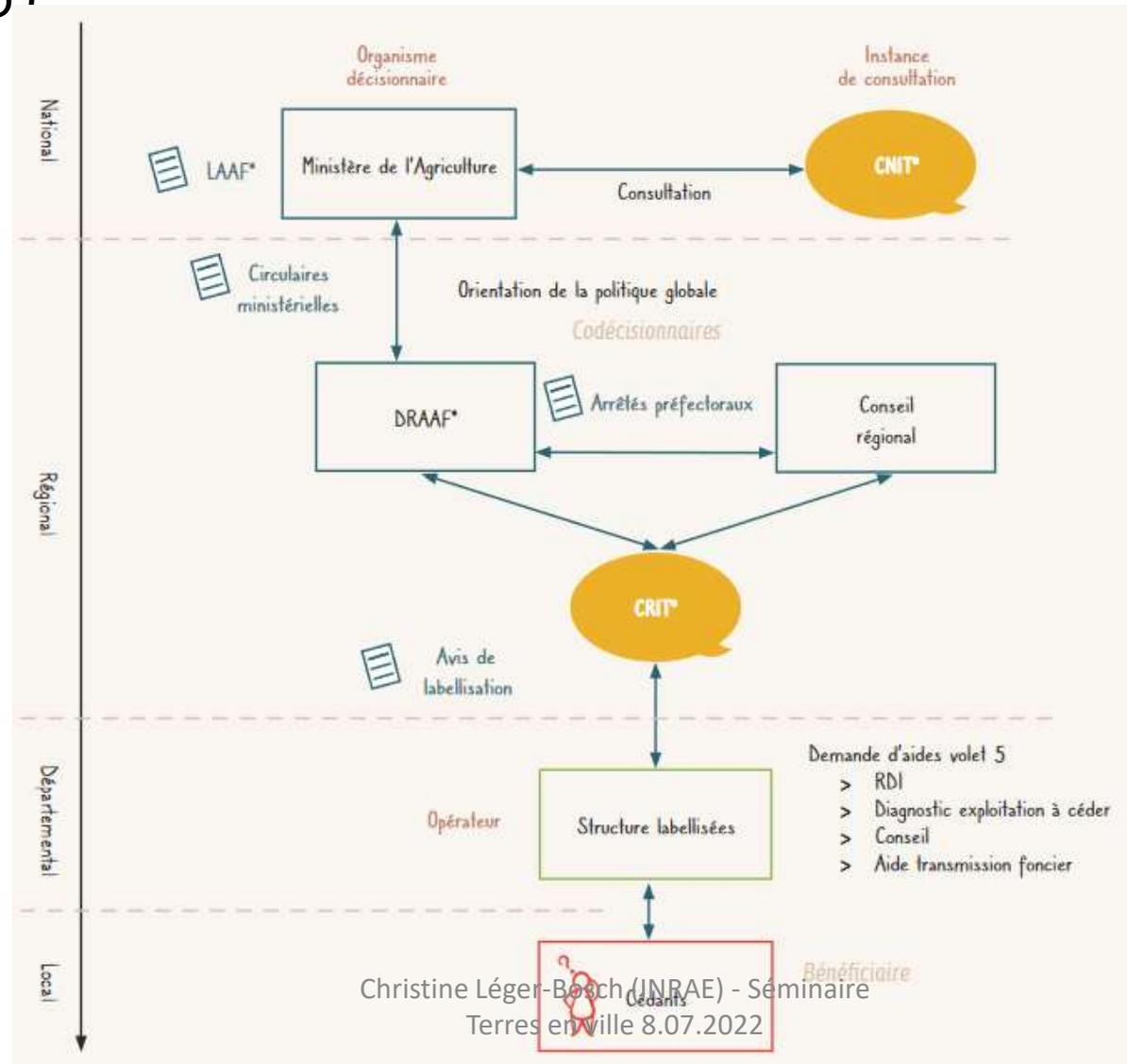
- Politique incitative d'aide financière à l'installation
 - DJA
 - Prêts bonifiés (jusqu'en 2017)
- Politiques de régulation foncière
 - Schémas Directeurs régionaux des Exploitations Agricoles
 - CDOA et DAPE
 - Safer

A noter:

- Pas d'opérationnalisation des objectifs en matière de transmission et de démembrement d'exploitation
- Des nuances apportées entre agrandissement et concentration (régulation foncière et seuil d'agrandissement excessif en ha/actif)

- Accompagnement à l'installation

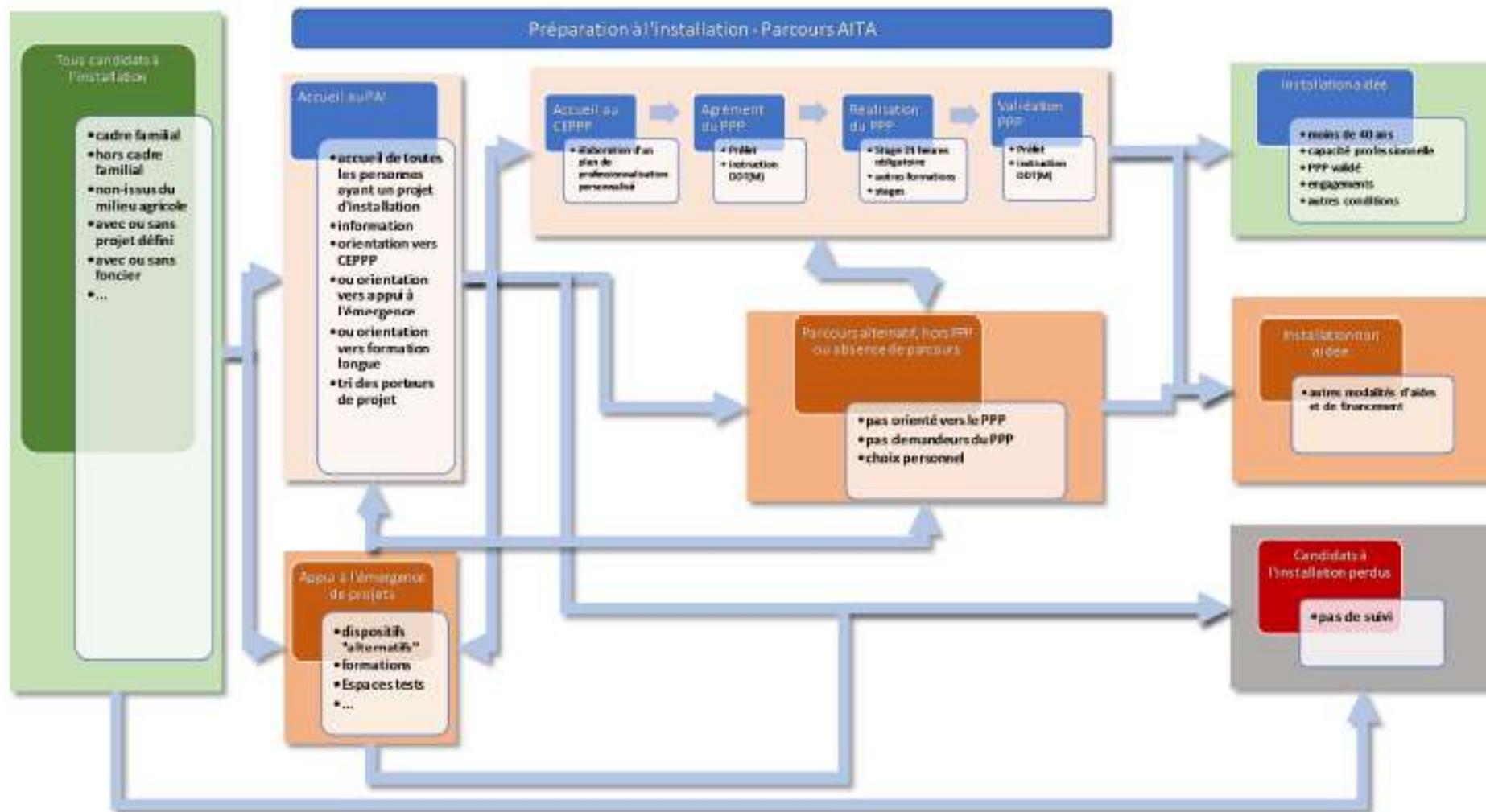
Un système d'acteurs connu et légèrement renouvelé au supra-départemental (Loi Notre 2015)



Ouverture aux
Conseils
régionaux
ONVAR
Acteurs du
pôle INPACT

Chambres
labellisées
74% des PAI
(15% OPA et
8% JA)
95% des CEPP

Figure 6 - Représentation schématique simplifiée des parcours conduisant à l'installation (source : mission)



... et des innovations

De la part de nouveaux acteurs

1. Le portage foncier de Terre de Liens
2. Le portage foncier des collectivités locales
3. Les Espaces-tests agricoles
4. L'accompagnement à l'installation de certaines coopératives agricoles
5. D'autres structures de portage foncier: Terrafine, GFA privés, GFA mutuels, GFA bancaires, Foncières, SCIC régionales (Terre Adonis)...

L'émergence de nouvelles formes de travail en agriculture

1. Les SCOP
2. Les SCIC
3. Les CAE

1. Le portage foncier de Terre de Liens

Principes

Plaidoyer

Portage foncier

Intérêts

Action citoyenne

Offre conséquente de portage foncier pour les HCF et NIMA

Projets ancrés et bottom-up

Acteur national incontournable, centre de ressources, catalyseur d'innovations

Appartenance au pôle Inpact

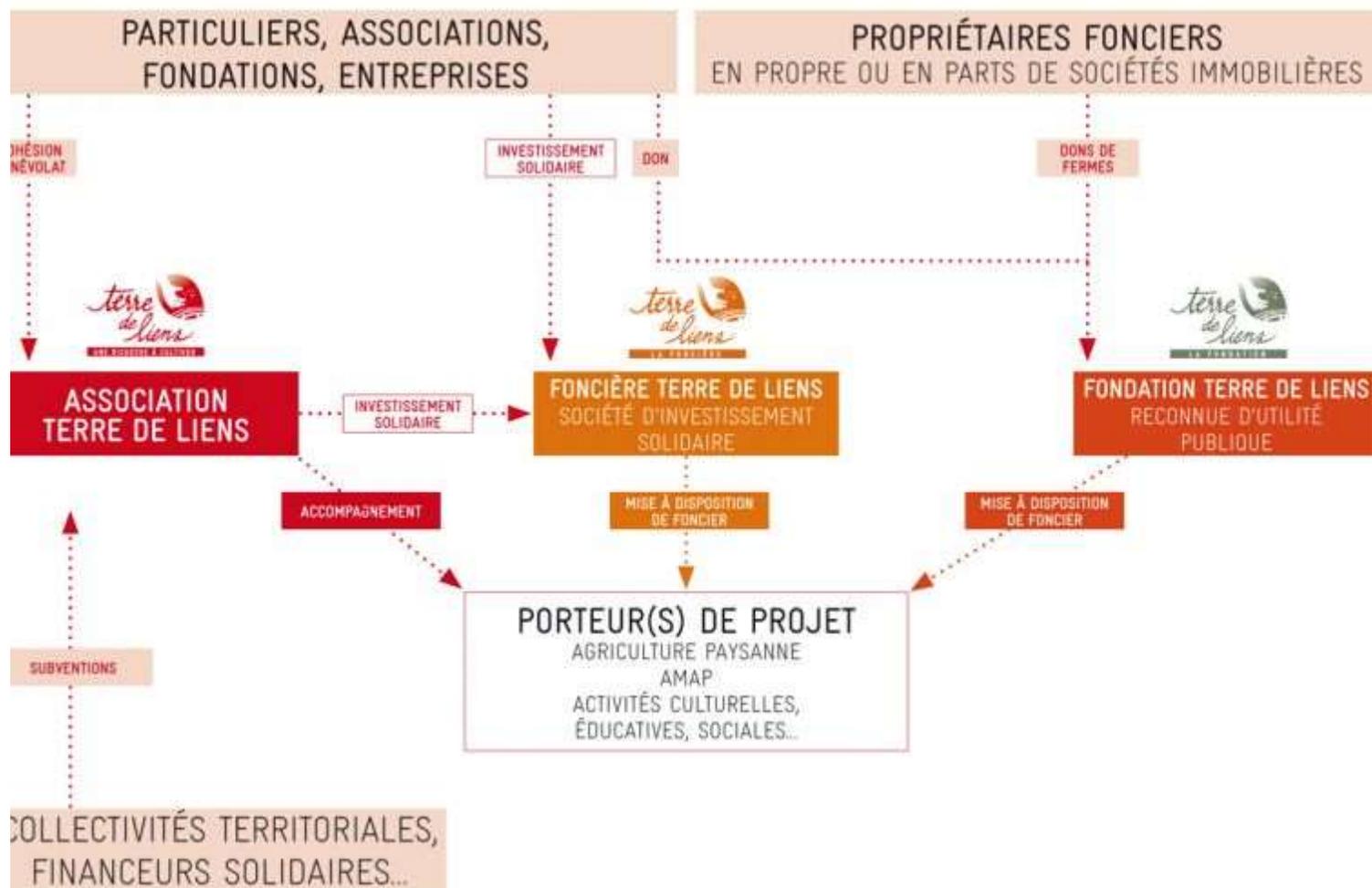
Risques

Statut du fermage

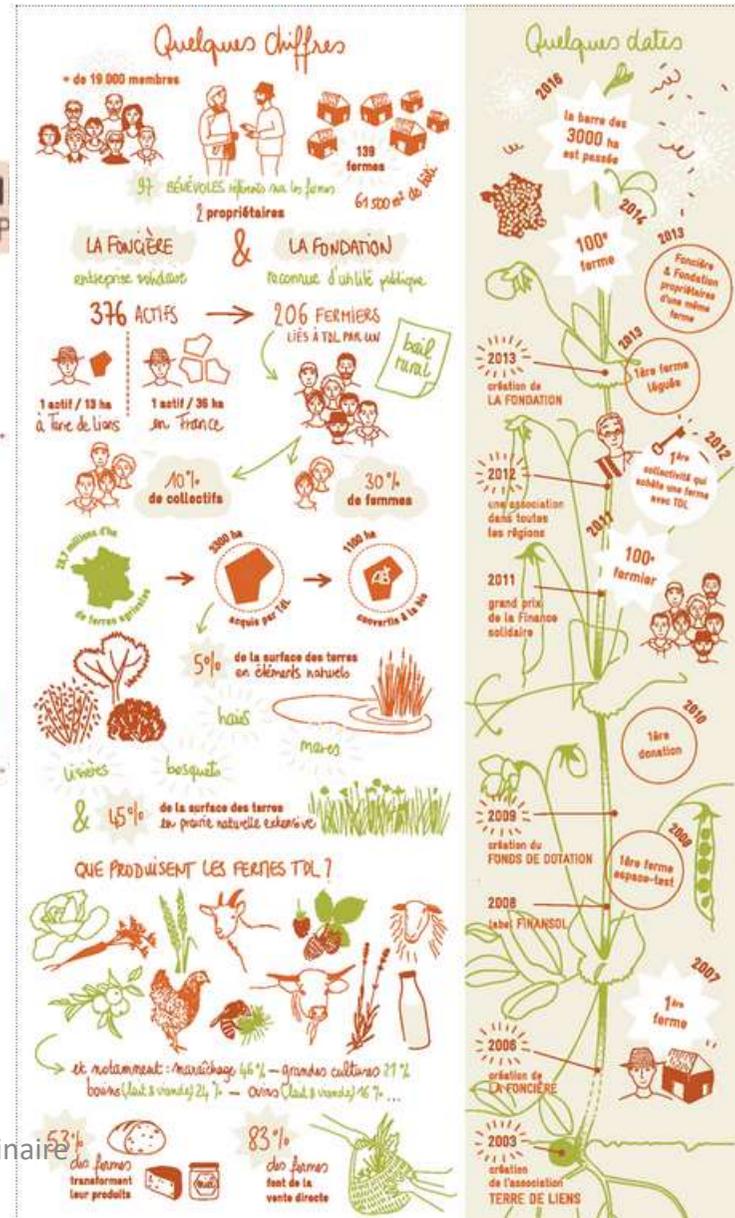
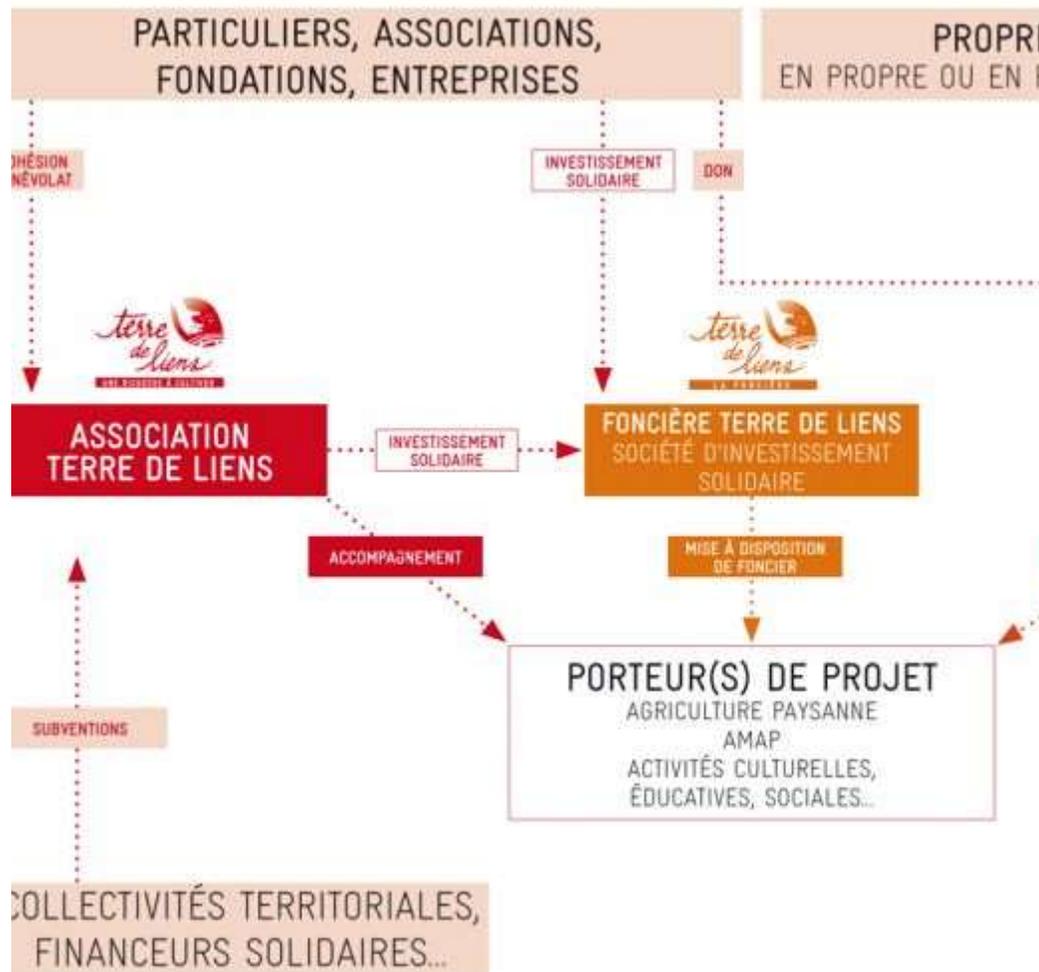
Place des agriculteurs

Gouvernance tri-tête

1. Le portage foncier de Terre de Liens



1. Le portage foncier de Terre de Liens



2. Le portage foncier des collectivités locales

Principes

Grande diversité de structuration: fermes intercommunales, syndicats d'aménagement de sites ou de territoires naturels et récréatifs, approche conservatoire, opportunités foncières...

Intérêts

Vitrine et promotion de la relocalisation alimentaire, d'une agriculture écologique, liens urbain-rural, maîtrise du cadre paysager, maîtrise des usages sur des zones de captage d'eau potable...

Gestion de réserves foncières

Risques

Coûts (d'animation et d'ingénierie), justification en termes d'action publique, tensions politiques avec le monde agricole

Statut du fermage

2. Le portage foncier des collectivités locales

Principes

Grande diversité de structuration: fermes intercommunales, syndicats d'aménagement de sites ou de territoires naturels et récréatifs, approche conservatoire, opportunités foncières...

Intérêts

Vitrine et promotion de la relocalisation alimentaire, d'une agriculture écologique, liens urbain-rural, maîtrise du cadre paysager, maîtrise des usages sur des zones de captage d'eau potable...

Gestion de réserves foncières

Risques

Coûts (d'animation et d'ingénierie), justification en termes d'action publique, tensions politiques avec le monde agricole

Statut du fermage

2. Le portage foncier des



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Intérêts

Vitrine et promotion
liens urbain-rural
captage d'eau p

Gestion de réserves foncières

Risques

Coûts (d'animation et d'ingénierie), justification en termes d'action publique,
tensions politiques avec le monde agricole

Statut du fermage



dicats
pproche

ulture écologique,
s sur des zones de

2. Le portage foncier des



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Intérêts

Vitrine et promotion
liens urbain-rural
captage d'eau p

Gestion de réserves foncières

Risques

Coûts (d'animation et d'ingénierie), justification en termes d'action publique,
tensions politiques avec le monde agricole

Statut du fermage



dicats
pproche

ulture écologique,
s sur des zones de

2. Le portage foncier des



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Intérêts

Vitrine et promotion
liens urbain-rural
captage d'eau p

Gestion de réserves foncières

Risques

Coûts (d'animation et d'ingénierie), justification en termes d'action publique,
tensions politiques avec le monde agricole

Statut du fermage



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO



sur des zones de

2. Le portage foncier des collectivités



Intérêts

Vitrine et promotion
liens urbain-rural
captage d'eau p

Gestion de réserves foncières



Divers



2. Le portage foncier des

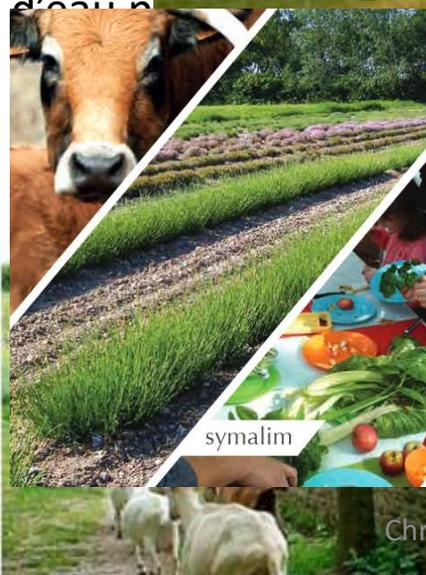


Intérêts

Vitrine et promotion
liens urbain-rural
captage d'eau

Gestion

Discussions



3. Les Espaces-tests agricoles

Principes

Couveuse

Pépinière

Accompagnement

Intérêts

Pour les porteurs de tester les projets

Accompagner l'installation HCF/NIMA

Risques

Multiplier les étapes pour les porteurs de projet

Seules certaines filières représentées

Statut du tuteur et modes de transfert

3. Les Espaces-tests agricoles



Principes

Couveuse

Pépinière

Accompagnement



Intérêts

Pour les porteurs de projets

Accompagner l'installation

Risques

Multiplier les étapes

Seules certaines filières

Statut du tuteur et



Christine Léger-Bosch (INRAE) – Séminaire Terres en ville 8.07.2022



3. Les Espaces-tests agricoles

Principes

Couveuse

Pépinière

Accompagnement

Intérêts

Pour les porteurs de projets

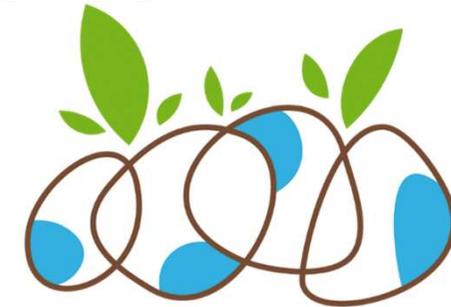
Accompagner l'installation

Risques

Multiplier les étapes

Seules certaines filières

Statut du tuteur et



RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles



Christine Léger-Bosch (INRAE) – Séminaire
Terres en ville 8.07.2022



4. L'accompagnement à l'installation de certaines coopératives agricoles

Principes

Accompagnement global à l'installation sous réserve d'adhésion et d'engagement d'apport coopératif

Boîte à outils du foncier à la production en passant par le revenu: Suivi des cédants, suivi des parcelles, portage foncier, aide au fermage, assurance récolte, avance sur récolte, parrainage, suivi technique, accompagnement administratif, etc.

Intérêts

Installation avec maîtrise des risques économiques

Stabilisation des outils collectifs en volumes transformés

Risques

Etendue de l'arrangement

Statut du fermage

4. L'accompagnement à l'installation de certaines coopératives agricoles

Principes

Accompagnement global à l'installation sous réserve d'adhésion et d'engagement d'apport coopératif

Boîte à outils du foncier à la production en passant par le revenu: Suivi des cédants, suivi des parcelles, portage foncier, aide au fermage, assurance récolte, avance sur récolte, parrainage, suivi technique, accompagnement administratif, etc.

Intérêts

Installation avec maîtrise de
Stabilisation des outils colle

Risques

Etendue de l'arrangement
Statut du fermage



Que vous soyez issu du monde agricole ou non, nous vous accompagnons dans votre projet d'installation.

5. D'autres structures de portage foncier

Principes

Divers

Intérêts

Divers

Risques

Spécialisation sur filières rentables

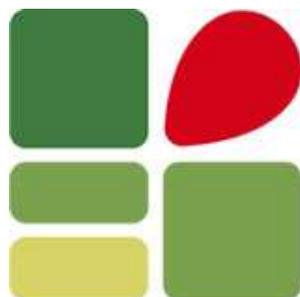
Difficulté de trouver l'épargne en contexte d'inflation

Ethique vs financiarisation

5. D'autres structures de portage foncier

Principes

Divers



Terre Adonis



GFA DE LA VALLEE DE LA
MARNE



Intérêts

Divers

Risques

Spécialisation sur filières rentables

Difficulté de trouver l'épargne en contexte d'inflation

Ethique et financiarisation



De nouvelles formes de travail en agriculture à étudier: 1. les SCOP (et les SCAEC)

Coopérative de travailleurs

1 homme = 1 voix

Salariés-associés

Gestion collective de l'activité



De nouvelles formes de travail en agriculture à étudier : 2. les SCIC

Société d'économie sociale et solidaire

Associés personnes physiques et morales, y compris acteurs publics



« Des fermes clé en main

La Ceinture Verte fournit des fermes maraîchères équipées et un appui technique à la production et la vente en contrepartie d'une cotisation mensuelle.

Les maraîcher.ère.s restent indépendant.e.s tout en étant intégrés dans un collectif : ils.elles deviennent membres des sociétés coopératives d'intérêt collectif de La Ceinture Verte et participent à leur gouvernance. »

De nouvelles formes de travail en agriculture à étudier : 3. les CAE

Principes

SCOP-CAE ou SCIC-CAE ou coopérative-CAE

La Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) propose un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé.

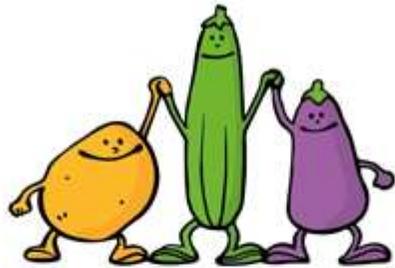


**La Ferme
des Volonteurs**

Coopérative d'activités depuis 2011



De nouveaux acteurs de l'accompagnement



**LES CHAMPS
DES POSSIBLES**



Christine Léger-Bosch (INRAE) - Séminaire
Terres en ville 8.07.2022

Perspectives et nouvelles questions (1/2)

Décloisonnement de l'accompagnement au-delà d'enjeux de structure (information, diversité)

Une articulation avec d'autres modalités de soutien à l'installation (portage foncier)

Vers une prise en compte réglementaire des nouvelles formes de travail (statuts SCIC/SCOP) ?

Perspectives et nouvelles questions (2/2)

Analyser les préférences économiques des cédants ?
différentiel de montants à la vente transmission vs
transfert en contexte de faible retraite

La restructuration: une voie d'avenir ?

Une différenciation des stratégies de transmission
par filières ?

Des déclinaisons sectorielles d'une politique intégrée?
Quel positionnement des outils de filières (coopératifs ou
non)?



Merci de votre attention

christine.leger-bosch@inrae.fr

En application de l'article L331-1-1 du code rural et de la pêche maritime, les différents types d'opérations mentionnées à l'article L312-1, qui peuvent être soumises au contrôle des structures au regard du présent schéma, sont définis comme suit :

- l'installation : action de s'établir sur une ou plusieurs unités de production constituant une entité juridique et économique autonome et indépendante pour y exercer une activité agricole ;
- la réinstallation : fait de remettre en valeur une exploitation agricole, suite à expropriation ou éviction certaine en application de l'article L. 13-11 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou des articles L. 411-58 à L. 411-63 du code rural et de la pêche maritime ;
- l'installation progressive : toute installation faite en plusieurs étapes (durée maximale de 4 ans) conformément au projet approuvé par l'autorité administrative pour atteindre le seuil de viabilité économique requis ;
- l'agrandissement : fait, pour une personne, physique ou morale, mettant en valeur une exploitation agricole, d'accroître la superficie de cette exploitation. L'installation d'un nouvel exploitant en tant qu'associé d'une personne morale, si elle s'accompagne d'une mise à disposition de terres supplémentaires, est un agrandissement de la société au regard des priorités du SDREA ;
- est également considéré comme un agrandissement ou une réunion d'exploitations au bénéfice d'une personne morale, la mise à disposition de biens d'un associé exploitant lors de son entrée dans une personne morale ;
- l'agrandissement ou la réunion d'exploitations à titre indirect par une personne associée d'une société à objet agricole : fait de participer dans la société aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production. Dans ce cas, c'est l'ensemble des unités de production de la société qui sera pris en compte dans le calcul de la superficie totale de l'exploitation du demandeur ;
- la concentration d'exploitations : adjonction d'une nouvelle unité de production, de manière directe ou indirecte, entre les mains d'une même personne ; de nature à diminuer la diversité des productions et le nombre d'emploi des exploitations concernées ;
- la création ou extension des capacités d'un atelier de production hors sol : fait, pour une ou plusieurs personnes physiques ou morales, de mettre en valeur un atelier de production hors sol à titre individuel ou dans le cadre d'une personne morale, ou d'accroître la capacité de cet atelier de production hors sol dans les mêmes conditions

SDREA
AURA, 2018

- favoriser l'installation et la transmission d'exploitations agricoles viables et pérennes
- maintenir et développer les productions spécialisées à forte valeur ajoutée et développer de nouvelles activités génératrices de valeur ajoutée et de revenus supplémentaires pour l'exploitation
- contribuer à la vitalité des zones rurales par la création et le maintien d'emplois liés à l'agriculture
- prendre en compte les contributions positives de l'agriculture à l'environnement, notamment en encourageant le développement de l'agriculture biologique
- favoriser une meilleure autonomie des exploitations
- conserver des productions agricoles diversifiées
- préserver la destination agricole du foncier
- favoriser l'aménagement et la restructuration parcellaire
- éviter le démembrement d'exploitations viables
- éviter l'agrandissement et la concentration d'exploitations excessifs
- encourager le développement d'une agriculture de qualité notamment les produits sous signe d'identification de la qualité ou de l'origine (SIQO)
- prendre en compte des spécificités de l'agriculture de montagne avec la mise en valeur collective des zones pastorales